

Lettre ouverte aux députés alsaciens ayant voté en faveur de la loi Duplomb

Boofzheim, le 1^{er} août 2025

Madame la Députée, Monsieur le Député,

L'association Eco Bio Alsace organise depuis plus de 40 ans la foire éponyme d'abord à Rouffach et depuis 2007 au parc des expositions de Colmar.

Les concepteurs à l'origine de cette foire étaient des paysans alsaciens qui dès les années 70 pressentaient une évolution de l'agriculture qui allait droit dans le mur. Ces agriculteurs visionnaires ont réuni leurs collègues, des artisans, des conférenciers, partageant cette inquiétude, autour d'un évènement festif destiné à sensibiliser le grand public. La Foire Européenne du Pain, du Vin et du Fromage Eco-Biologiques était née, pour devenir aujourd'hui la Foire Eco Bio d'Alsace. Les bénévoles de l'équipe organisatrice ont changé mais pas leurs convictions.

La France fait partie des pays qui ont pris conscience des risques de l'agriculture dite "conventionnelle". Et le ministère de l'agriculture peut s'enorgueillir - à juste titre - d'avoir ouvert la voie de l'agriculture "bio" avec l'homologation **en 1980** des cahiers des charges définissant "*les conditions de production de l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse*". Cette homologation a été suivie en 1985 par la création de la marque "AB" - toujours propriété du même ministère - et a préfiguré la réglementation européenne "bio". La Foire Eco-Bio y a apporté sa modeste contribution.

Et voilà que Monsieur Duplomb propose une loi qui nous ramène près de 50 ans en arrière ! Comme si la somme des connaissances scientifiques acquises durant des décennies dans le domaine de l'effet sanitaire néfaste des pesticides, de l'appauvrissement des sols, de la dégradation de la biodiversité, des effets climatiques sur le cycle de l'eau, etc., etc., était vouée aux gémonies. Et en faisant fi des résultats techniques et économiques obtenus en agriculture "bio" malgré un soutien bien moindre que celui dont bénéficie l'agriculture "conventionnelle".

Cette vision d'une agriculture qui a démontré ses limites sur les plans sanitaire et environnemental, mais aussi sur les plans économique (1/4 des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté) et humain (un taux de suicide nettement plus élevé que dans le reste de la population) doit évoluer. Les enjeux d'aujourd'hui appellent un modèle permettant de refonder le lien entre agriculture et société, en préservant et restaurant les sols, la qualité de l'air, la biodiversité et la qualité des aliments ; et bien sûr d'assurer **un revenu digne** à ceux qui la pratiquent, condition indispensable à la poursuite d'une activité agricole vivante et enviable.

Vous avez voté pour la loi Duplomb !

Notre engagement bénévole, intense, pour un développement humaniste de notre monde nous autorise à vous poser la question : défendez-vous encore l'intérêt général lié à votre mandat d'élu.e du peuple ?

A l'heure où plus de 2 millions de français se sont clairement exprimés contre cette loi, et où le Conseil national de l'ordre des médecins a pris position contre elle en affirmant que *"sur le plan médical... le doute n'est pas raisonnable lorsqu'il s'agit de substances susceptibles d'exposer la population à des risques majeurs : troubles neurodéveloppementaux, cancers pédiatriques, maladies chroniques"* et que *"ces alertes ne peuvent être ignorées"*, nous constatons que nous ne sommes pas seuls à nous poser cette question.

Nous serions intéressés par les motivations qui vous ont conduit.e à approuver un tel texte. Merci de nous les faire connaître par retour de courrier ou de courriel.

Dans cette attente, veuillez accepter, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos salutations respectueuses

Pour l'association Eco Bio Alsace

Le Conseil Collégial

Copie à :

- Hubert OTT, 2^{ème} circonscription du Haut-Rhin
- Sandra REGOL, 1^{ère} circonscription du Bas-Rhin
- Emmanuel FERNANDEZ, 2^{ème} circonscription du Bas-Rhin
- Thierry SOTHER, 3^{ème} circonscription du Bas-Rhin